

**DOCUMENT RELATIF AU BENEFICIAIRE EFFECTIF D'UNE SOCIETE
(L. 561-46, R. 561-55 et suivants du code monétaire et
financier)**

I. INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE DECLARANTE EN COURS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : **A.M.T.C**
 Forme juridique : société par actions simplifiée.
 Adresse du siège social : **3299 route du val du bélingou 24480 LE BUISSON DE CADOUIN,**
 Pays : FRANCE

II. INFORMATIONS SUR LE BENEFICIAIRE EFFECTIF DE LA SOCIETE

1) Informations sur identité du bénéficiaire effectif :

Civilité : Monsieur
 Nom de naissance : **HURIEZ**
 Nom d'usage : HURIEZ Pseudonyme :
 Prénom principal : ERIC Autres prénoms : Bruno.
 Ne le : 2 Mars 1964 à 94000 CRETEIL (VAL de MARNE) Département/Pays : FRANCE
 Nationalité : Française
 Adresse du domicile : 3299 route du val du bélingou,
 Code postal 24480, Commune LE BUISSON DE CADOUIN Pays FRANCE

2) Informations sur les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur la société (R. 561-1 du code monétaire et financier) :

- ☒ a) Détention :
☒ directe et/ou [] indirecte* de plus de 25 % du capital, pourcentage total : **90 %**
☒ directe et/ou [] indirecte* de plus de 25 % des droits de vote. Pourcentage total : **90 %**

** En cas de démembrement de propriété ou de Mention indirecte, précisez les modalités (les personnes agissant en qualité d'usufruitier ou de nu-propriétaire, chaîne(s) de personnes morales, indivision...) sur le feuillet DBE-S-bis (au III 1) à joindre au présent document.*

[] b) Exercice, par tout autre moyen (autre que le a), du pouvoir de contrôle par le bénéficiaire effectif sur la société déclarante au sens des 3° et 4° du I de l'article L. 233-3 du code de commerce (soit en déterminant en fait, par les droits de vote dont il dispose, les décisions dans les A.G. / soit en disposant, en étant associé ou actionnaire, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance). **

***Précisez les modalités de ce contrôle (pacte d'associés, groupe familial...) sur le feuillet DBE-S-bis (au III 2) à joindre au présent document.*

Ou, à défaut (uniquement si aucune personne physique ne remplit les conditions des cas a) et b)) :

[] c) Représentant légal (1)

3) Date à laquelle la personne est devenue bénéficiaire effectif de la société : 18 Juin 2026.

III. AUTRES INFORMATIONS

☒ Il n'existe pas de bénéficiaire effectif autre que celui mentionne dans ce document.
Où

☐ Il est joint à ce document 1 document annexe, (DBE-S-2), soit autant de documents annexes (DBE-S-2) que de bénéficiaires effectifs supplémentaires, dont le contenu est approuvé par ma signature ci-après.

ATTENTION: Le fait de ne pas déposer au greffe ou de déposer, de manière inexacte ou incomplète le document relatif au bénéficiaire effectif constitue un délit pénal (article L. 561-49 du code monétaire et financier).

Fait à BUISSON de CADOUIN,

Le Jeudi 18 JUIN 2026.

Mandataire désigné pour effectuer les formalités de **constitution de la société SAS A.M.T.C.**

Mr Eric HURIEZ.

Signature :



(1) Aucun des moyens définis aux a) ou b) du 2) n'a permis d'identifier un bénéficiaire effectif. En conséquence, le ou les bénéficiaires effectifs sont là où les personnes physiques qui occupent directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'une personne morale) la position de représentant légal de la société déclarante.